

Restauration collective – Périscolaire – Extrascolaire Année scolaire 2023-2024

Pour inscrire ou réinscrire votre enfant aux différents services de l'accueil de loisirs,
il est nécessaire d'avoir accès au portail familles.



La demande d'accès au portail familles (cf document ci-après) doit être obligatoirement remplie, même pour les familles ayant déjà leur code d'accès.

En effet, il est nécessaire d'avoir les informations scolaires de votre enfant pour la rentrée 2023-2024.

Le portail familles est un espace privatif, sur le site internet enfancejeunesse-ccdb.portail-familles.net, qui vous permettra d'organiser la journée de vos enfants dans les différents services de l'accueil de loisirs (périscolaire, restauration scolaire, mercredis, vacances).

Simple et gratuit, accessible 7j/7, 24H/24, ce portail permet de :

- Trouver des informations pratiques liées à l'organisation de chaque service,
- Consulter et mettre à jour vos coordonnées dans votre dossier Famille,
- Consulter et mettre à jour les informations concernant votre enfant (allergies, vaccins, autorisations...)
- Gérer les inscriptions et annulations de votre enfant selon les modalités du règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs,
- Télécharger des documents d'informations.
- Régler vos factures extrascolaires (vacances, péricentre)

Comment obtenir mon accès personnalisé au portail familles ?

1. Je remplis la demande d'accès au portail familles, ci-jointe.
Elle est également disponible au bureau de l'accueil de loisirs ou téléchargeable sur le portail familles <https://enfancejeunesse-ccdb.portail-familles.net> et également sur le site internet de la collectivité www.doubsbaumois.org
2. Je retourne cette demande au bureau de l'accueil de loisirs (voir coordonnées ci-dessus) **y compris pour les parents ayant déjà leur compte d'activé sur le portail familles.**
3. Une fois la demande prise en compte, je reçois par mail mes identifiants qui me permettront de me connecter au portail familles.
Attention, seules les nouvelles familles (non connues des services à ce jour) recevront par mail des identifiants. Pour les autres familles, leurs identifiants restent inchangés.

↳ **À partir du samedi 8 juillet je peux procéder à l'inscription de mon enfant en suivant les étapes indiquées, avant le dimanche 23 juillet 2023**

Pour les familles n'étant pas en mesure de se connecter au portail familles, merci de prendre contact avec l'équipe de direction au 03.81.84.38.28

Retour des demandes d'accès au portail familles avant le vendredi 16 juin 2023